

FICHE DE POSTE

Enseignant spécialisé : UEAJ scolaire PJJ AERO : Accueil Evaluation Remobilisation Orientation

1. Cadre

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant spécialisé mis à disposition de l'UEAJ scolaire PJJ exerce ses activités sous la responsabilité du responsable de l'UEAJ et de son inspecteur de circonscription.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales et académiques, et de la déclinaison départementale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire.

L'enseignant spécialisé est affecté à temps plein à l'UEAJ, située rue RIQUET, et rattachée au collège Jean Moulin.

L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de fonction.

2. Missions et activités

Assurer l'accueil et la scolarisation de jeunes collégiens en risque de décrochage ou en décrochage avéré, construire un parcours aménagé adapté en articulation avec l'équipe de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

A. Missions pédagogiques :

- Assurer le temps de classe
- Connaître et valoriser les contenus des domaines du socle, tout spécialement « la formation de la personne et du citoyen », « des langages pour communiquer et pour penser »
- Adapter les programmes en réalisant des supports correspondant à chaque jeune, et aider les jeunes à se les approprier
- Impulser des activités citoyennes complémentaires des parcours artistiques, des parcours santé et avenir en articulation avec le professeur technique, les éducateurs et les assistants d'éducation (AED).
- Créer des évaluations fluides au service des apprentissages dans le dispositif et pour la poursuite de la scolarité
- Créer des outils de communication clairs, pragmatiques et utilisables pendant et après la session (points d'appui : compétences du socle et programmes)

B. Missions remobilisation, évaluation, resocialisation, remédiation, orientation :

- Rencontrer les équipes, les jeunes et les familles
- Analyser les besoins individuels de chaque jeune, et les origines des situations de décrochage (problèmes éducatifs, cognitifs, relationnels, etc.)
- Participer aux réunions de régulation
- S'articuler avec les autres membres de l'équipe éducative et pédagogique.

3. Compétences et aptitudes attendues

- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.
- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité.
- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.
- Témoigner de qualités relationnelles nécessaires pour un travail de qualité dans une équipe partenariale
- Porter une attention bienveillante et exigeante aux élèves à besoins particuliers (aptitude à gérer l'hétérogénéité des acquis scolaires, capacité à mettre en œuvre une pédagogie différenciée)
- Faire preuve d'une disponibilité permettant l'adaptation au fonctionnement de l'unité.

4. Conditions d'exercice

La charge de travail de l'enseignant de l'UEAJ scolaire dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

5. Spécificité

Horaires variables

Titre requis :

Professeur des écoles titulaire du CAPPEI

6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal.